

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 avril 2022

Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation néerlandaise EuroCCP

L'AMF a signé le 14 juin 2019 l'accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation néerlandaise EuroCCP.

L'autorité de résolution de la chambre, la DNB, a décidé de mettre en place un CMG, afin d'associer les autorités de supervision et de résolution concernées à la validation, et le cas échéant la mise en œuvre, du plan de résolution de la chambre. L'accord-cadre permet d'encadrer la coopération et l'échange d'information entre les participants, qui sont tenus à des règles de confidentialité. Le CMG a vocation à être remplacé par un collège de résolution, lorsque la réglementation européenne sur le redressement et la résolution des chambres de compensation entrera en application.

 Télécharger le contenu

Mots clés

COOPÉRATION

SUR LE MÊME THÈME



 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

15 octobre 2025

L'Autorité des marchés financiers publie les enseignements de ses contrôles thématiques sur la gouvernance et le rôle des dirigeants des sociétés de gestion de portefeuille

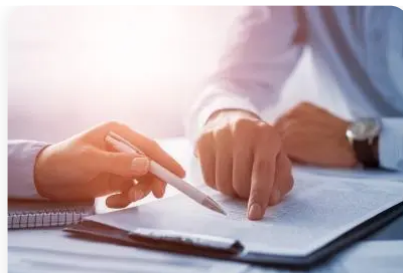


COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

17 septembre 2025

Supervision européenne des marchés de capitaux : l'AMF appelle à un rôle accru de l'ESMA pour favoriser une véritable Union pour l'épargne et l'investissement



POSITIONS UE DE L'AMF

SUPERVISION

17 septembre 2025

Instaurer une supervision européenne pour favoriser une véritable Union pour l'épargne et l'investissement



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02